

**Commission de suivi de site
du centre d'enfouissement technique
de la Société d'Exploitation de Gournay (SEG)
situé sur le territoire de la commune de GOURNAY**

séance du 18 juin 2018

Le 18 juin 2018, Mme Pascale SILBERMANN, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre a présidé, à la mairie de Gournay, la Commission de suivi de site du centre d'enfouissement technique de la Société d'Exploitation de Gournay (S.E.G.), situé sur le territoire de la commune de GOURNAY.

Etaient présents :

- Mme Annie CHARBONNIER, maire de Gournay ;
- M.Philippe BAZIN, adjoint au maire ;
- M.Bertrand SACHET, adjoint au maire de Gournay ;
- M.Gérard SAGET, maire de Buxières d'Aillac ;
- M. Gilles BERNARDEAU, directeur de la S.E.G ;
- M. Guillaume GENESTIER, responsable qualité de la S.E.G ;
- M. Thierry JULIEN, inspecteur des installations classées représentant l'unité territoriale de la DREAL ;
- M.Olivier PROT, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Christian MONTINTIN, président de l'association de défense de l'environnement de la commune de Gournay ;
- M. Dominique VIARD, représentant l'association Indre Nature ;
- M.Paul PLUVIAUD, vice-président de la Châteauroux Métropole ;
- Mme Évelyne DELAIGUE, Secrétaire Général de la sous-préfecture de La Châtre ;
- Mme Delphine ALAPETITE, responsable du service animation territoriale de la sous-préfecture de la Châtre.

L'ORDRE DU JOUR était le suivant :

1. Présentation du bilan d'activité 2017 (par l'exploitant),
2. Observations du service de l'inspection des installations classées (DREAL),
3. Questions diverses.

1 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2017

Le bilan d'activité a été présenté par Messieurs BERNARDEAU et GENESTER de la Société d'Exploitation de Gournay, sous la forme d'un diaporama :

En préambule, quelques données chiffrées sont rappelées :

- 5 personnes employées sur le site à plein temps + 3 responsables ;
- Tonnage autorisé : 85 000T pour 55 hectares

➤ Bilan des Tonnages et Origines des déchets enfouis

| | <u>2014</u> | <u>2015</u> | <u>2016</u> | <u>2017</u> |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| <u>Tonnage annuel reçu</u> | 63 367T | 55 124T | 53 314T | 61 936T |
| <u>Provenance des déchets</u> | *82% collectivités locales - 43% de la Creuse - 57% de l'Indre * 18% autres : entreprises industrielles et professionnels du ramassage et de la récupération (RIC Environnement, Marandon DIB, CTSP...) | *85% collectivités locales - 44% de la Creuse - 56% de l'Indre * 15% industriels | *84% collectivités locales - 42% de la Creuse - 58% de l'Indre * 16% industriels | *55% collectivités locales - 39% de la Creuse - 54% de l'Indre - 7 % du Cher * 45% industriels |
| <u>Refus de tri</u> | | 8 bidons de vidage 1 chèvre | 2 pneus 20 bidons fermés (anti-mousse) | 10 pneus 40 bidons fermés |

Le site a réceptionné environ 65 000T de déchets pour un arrêté d'autorisation de 85 000T jusqu'en 2033.

On constate une augmentation du tonnage de déchets en 2017 (+16%) grâce notamment aux sables de fonderie de Montupet et à la récupération de déchets supplémentaires suite à la fermeture de l'ISDND d'Orval.

➤ Bilan d'exploitation 2017

Bilan administratif :

- certification ISO 14 001 maintenue suite à l'audit du 23/03/2017
- inspection de la DREAL le 21/09/2017
- dossier de conformité du casier C4 LE 9/11/2017
- l'actionnaire majoritaire Imerys a cédé ses parts à GEOBTP BERNARDEAU le 1^{er} décembre 2017 qui devient ainsi actionnaire majoritaire (51%). les 49% restant appartiennent au groupe Suez.

Biogaz :

- suivi trimestriel et réglage du réseau par une entreprise extérieure
- raccordement définitif de G3 au réseau de biogaz
- réflexion pour projet de valorisation thermique du biogaz

Travaux :

- Exploitation du casier C3 et création d'un quai de vidage
- Aménagement du casier C4

Environnement :

- maintien de la propreté du site ;
- évacuation des vieux engins du site ;
- suivi des objectifs environnementaux.

Incidents 2017 :

- 2 départs de feu maîtrisés rapidement grâce aux détecteurs de flamme situés à proximité du casier C3 en cours d'exploitation.

➤ Surveillance environnementale (prescrite dans l'arrêté préfectoral n°2009-05-0067 du 11 mai 2009)

- **Eaux pluviales externes :**

- * une seule analyse en 2017 du fait de l'absence d'eau dans les fossés fin 2017

Les paramètres sont conformes en 2017.

- **Eaux pluviales internes:**

- * 3 mesures réalisées au lieu de 4 du fait de l'absence d'eau dans les fossés fin 2017

Résultats conformes à l'exception des matières en suspension pour le mois de janvier 2017 d'où la création d'un bassin de décantation pour réduire la teneur des matières en suspension (MES) dans les eaux rejetées dans l'Auzon.

- **L'Auzon :** conformément à l'arrêté préfectoral n°2013158 du 07 juin 2013 autorisant la SEG à exploiter GOURNAY 3, une analyse sur le ruisseau de l'Auzon par IBGN (indice Biologique Global Normalisé), est réalisée pour permettre un suivi dans le temps des éventuelles pollutions :

- * analyse annuelle amont / aval ;
- * analyse complète tous les 5 ans .

Aucun impact des rejets des eaux de ruissellement sur l'Auzon n'a été relevé.

- **Eaux souterraines :** surveillées à l'aide de 7 piézomètres de contrôle et réalisées par le laboratoire agréé Ianesco.

Les analyses n'ont montré aucune évolution significative de la qualité des eaux de la nappe, attestant ainsi l'absence d'impact du site sur les eaux souterraines.

- **Lixiviats :** Il s'agit des effluents liquides qui percolent à travers le massif des déchets. Ils proviennent des eaux de pluies qui pénètrent à l'intérieur d'une alvéole pendant son exploitation mais aussi de l'humidité initiale des déchets au moment de leur mise en stock ainsi que des réactions chimiques de biodégradation. Ces lixiviats sont pompés puis stockés dans des bassins tampons pour être analysés pour acceptation et envoi à la STEP de CHATEAUROUX ou bien traités sur site.

- * en 2017, 5 bâchées ont été contrôlées et expédiées pour un volume de 12 209 m³.

Aujourd'hui Gournay 1 et Gournay 2 produisent plus de lixiviats à cause de l'argile. Gournay 3 en produit moins car recouvert par une géomembrane.

- **Perméats :** Il s'agit de la partie épurée des lixiviats. Ces lixiviats traités sont stockés dans un bassin prévu à cet effet afin d'être évaporés via le module Vapotherm.

- * en 2017, 696 m³ de perméats ont été évaporés par le module Vapotherm.

- **Rejets atmosphériques ou biogaz** : ce sont les effluents gazeux qui résultent des réactions de biodégradation des déchets. Les biogaz se manifestent au terme d'un certain délai dont l'ordre de grandeur est d'une année et leur production peut durer une dizaine d'années. Ils sont collectés et incinérés dans deux torchères pour limiter les nuisances olfactives. Le réseau de collecte et de traitement du biogaz sur le site de Gournay est créé au fur et à mesure du réaménagement final des alvéoles.

Les analyses sont réalisées 2 fois par an : conformes en 2017, elles révèlent un taux de marche de 91,4 %.

Ce mode de fonctionnement limite les nuisances olfactives de la décharge.

- **Consommation énergétique** : Electricité 108 760 kWh et Fuel 94 037 litres.

- **Déchets dangereux** : la quantité totale des déchets dangereux expédiée du site en 2017 dans des installations de traitement dédiées a été de 4,321 Tonnes.

➤ SUIVI TRENTENAIRE : site de Gournay 1

Il comprend :

- le suivi de la collecte et du traitement des biogaz,
- la maîtrise des lixiviats par des inspections périodiques,
- le contrôle des eaux souterraines au moyen de piézomètres,
- l'entretien des espaces paysagers,
- l'entretien des accès et de la voirie intérieure,
- et la surveillance.

La proximité de Gournay 3 permet de mener à bien ce suivi trentenaire.

➤ TRAVAUX PREVISIONNELS Gournay 3

- mettre en place la circulation des lixiviats en mode bioréacteur,
- installer le canal venturi au point de rejet ultime des eaux de ruissellement du site,
- finaliser le casier C5,
- finaliser la plate forme incendie par les pompiers,
- nettoyer les bassins des lixiviats et mettre en place un aérateur pour abaisser la teneur en azote,
- récupérer les eaux de drainage des bassins des lixiviats dans le bassin des eaux pluviales,
- déplacer la torchère BGX 1000 vers la plateforme des bassins perméats/concentrats,
- poursuivre la mise en place des boîtiers électriques au niveau des puits lixiviats pour faciliter le branchement des pompes,
- commander un nouveau compacteur à déchets,
- réparer la route d'accès à l'entrée principale du site,
- mettre de l'enrobé sur le chemin d'accès à Gournay 3.

➤ PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR Gournay 1

Porteur de projet : société Elawan ;

Cabinet d'étude : ERRO ;

Ce projet a été présenté aux élus de la commune de Gournay et de la CDC Val de Bouzanne ;

La DREAL en examine le dossier technique.

Madame la Sous-préfète propose d'organiser une réunion en sous préfecture, si l'instruction en « mode projet » du dossier peut aider la société .

2 – OBSERVATIONS DU SERVICE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES (par la DREAL)

M. JULIEN, inspecteur de la DREAL a apporté aux membres de la CSS les informations suivantes :

- visite sur site en mars
- 2 points posaient problème : les matières en suspension (MES) et le bassin supérieur des eaux pluviales.

Proposition de l'exploitant suite à un débordement de lixiviats : création d'un bassin supplémentaire d'eaux pluviales qui pourra servir de bassin de stockage tampon des lixiviats.

Un arrêté ministériel pris en août 2017 introduit des nouvelles substances à analyser dans les rejets aqueux.

Une visite inopinée sera réalisée pour contrôler la qualité des déchets entrants sur le site afin de vérifier s'il s'agit de déchets ultimes.

3 – Questions diverses.

M.SACHET demande si le problème d'envol a été réglé.

M.BERNARDEAU l'informe que des filets ont été mis en place afin de ceinturer le site et qu'il n'y a donc plus de souci.

Le problème de l'accès au site a également été soulevé mais une communication a été faite auprès des chauffeurs et de l'enrobé ayant été mis sur le chemin de terre l'accès des camions se fait maintenant sur une surface propre.

Aujourd'hui un schéma régional de traitement des déchets est en cours d'étude mais n'est pas encore abouti. Il faut développer le tri sélectif.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'ayant été posée, la séance a été levée.

La Sous-Préfète de La Châtre



Pascale SILBERMANN

